



Octobre 2009, Vichy

Intégrer l'ingénierie hospitalière dans la nouvelle gouvernance

Conclusions du groupe de travail HOPITECH

Noëlle Biron, ANAP
Bruno Rossetti, CHRU Lille

La loi et ses questions...

- ▶ La loi HPST en quelques questions sur :
 - ▶ La mutualisation
 - ▶ La gouvernance
 - ▶ Le statut
- ▶ Pour les prestations techniques et logistiques
- ▶ Entretiens réalisés en juin et juillet 2009



Les associations rencontrées

- ▶ **Audition de 10 associations techniques représentatives :**
 - ▶ UDIHR, union des ingénieurs hospitaliers en restauration
 - ▶ IHF, ingénieurs hospitaliers de France
 - ▶ ANDEHP, association nationale des dessinateurs des EHP
 - ▶ AFIB, association française des ingénieurs biomédicaux
 - ▶ AAMB, association des agents de maintenance biomédicale
 - ▶ URBH, union des responsables de blanchisserie hospitalière
 - ▶ ATHOS, association des technologies de communication hospitalière
 - ▶ ACSES, association des chargés de sécurité des ES
 - ▶ SOFGRES, société française de gestion des risques en ES
 - ▶ ARTH, association des responsables des transports hospitaliers



Les questions posées

▶ A la question :

- ▶ Pour l'exécution de sa mission, l'établissement est invité à mutualiser ses moyens dans un cadre réglementaire.
- ▶ Quid des moyens techniques ?
 - ▶ 100% des associations répondent :
 - ▶ « OUI, les moyens techniques sont mutualisables »



Les questions posées

▶ A la question :

- ▶ Pour l'exécution de sa mission, l'établissement est invité à mutualiser ses moyens dans un cadre réglementaire.
- ▶ Quid des moyens techniques ?
- ▶ Sondage HOPITECH réalisé en septembre 09 :
 - ▶ 83% des votants répondent :
 - ▶ « OUI, les moyens techniques sont mutualisables »



Les questions posées

▶ A la question :

- ▶ Un premier cadre réglementaire est le GCS de moyens. Doit-on attendre la mise en place de GCS techniques ou faut-il les anticiper et comment ?
 - ▶ 100% des associations répondent :
 - ▶ « il faut anticiper...
 - ▶ ... mais il faut y réfléchir, faire preuve de discernement et nous aider »



Les questions posées

▶ A la question :

- ▶ Un second cadre réglementaire sera celui des CHT (avec ou sans GCS). Dans le cadre d'une CHT, quelles propositions formuler pour l'organisation des services techniques ?

- ▶ 100% des associations répondent :

- ▶ « il faut mutualiser...

- ▶ ... mais pas n'importe comment... »



Les questions posées

▶ A la question :

- ▶ Le directeur d'un établissement n'est plus nécessairement issu de l'EHESP (ex-ENSP). Quelles peuvent être les conséquences de la nomination d'un directeur issu du monde économique marchand sur les organisations techniques ?

▶ 100% des associations répondent :

- ▶ « professionnalisme de l'ensemble des acteurs »



Les questions posées

▶ A la question :

- ▶ Dans les directoires des établissements, il n'y aura pas plus qu'aujourd'hui de représentation technique.
- ▶ Qu'en penser? Comment être force de proposition afin de modifier éventuellement cette situation ?
 - ▶ 100% des associations répondent :
 - ▶ « incompréhensible...
 - ▶ ...quel que soit le projet d'établissement, les dimensions techniques sont bien souvent indissociables des dimensions médicales, soignantes et sociales »



Les questions posées

▶ A la question :

- ▶ Les directions d'établissement peuvent-elles devenir une solution en matière de carrière pour certains responsables techniques ?
 - ▶ 100% des associations répondent :
 - ▶ « Oui... »
 - ▶ ... mais ça n'est pas une fin en soi »



Les questions posées

▶ A la question :

▶ Quelles propositions pourraient être formulées en matière de déroulement de carrière dans ce nouveau cadre réglementaire ?

▶ 100% des associations répondent :

▶ « un vrai projet... »



En résumé, les associations sont majoritairement favorables à :

- ▶ Un projet organisationnel technique favorisant une mutualisation construite avec discernement.
- ▶ Un projet de gouvernance offrant une place à la représentation technique.
- ▶ Un projet de formation continue pour des métiers qui, à l'instar des métiers médicaux, évoluent en permanence.
- ▶ Une reconstruction des statuts en évitant les « mesurette » aux dégâts collatéraux systématiques.
- ▶ Un positionnement des associations en expertise.



Synthèse

- ▶ Plutôt que de se voir opposer systématiquement régie ou sous-traitance, les associations proposent un projet qui associe droits et devoirs, **reconnaissance et efficience économique**.
- ▶ A ce titre, la **reconnaissance** viendra :
 - ▶ Par la modernisation de l'organisation : générale mais aussi opérationnelle.
 - ▶ Par un positionnement et un statut au sein du processus de décision.
 - ▶ Par une technicité reconnue, formation et expertise.



Synthèse

- ▶ Plutôt que de se voir opposer systématiquement régie ou sous-traitance, les associations proposent un projet qui associe droits et devoirs, **reconnaissance et efficacité économique**.
- ▶ A ce titre, **l'efficacité économique** viendra :
 - ▶ Par la modernisation de l'organisation : générale mais aussi opérationnelle.
 - ▶ Par un positionnement et un statut au sein du processus de décision.
 - ▶ Par une technicité reconnue, formation et expertise.



Les pistes : la modernisation de l'organisation

- ▶ **Générale** : processus généralisé de mutualisation piloté par les acteurs eux-mêmes assurant ainsi :
 - ▶ Le discernement nécessaire entre hypothèses de mutualisation régionales et / ou loco-régionales.
 - ▶ Les activités et services de proximité et les ressources mutualisables.
 - ▶ La mise en forme réglementaire de la mutualisation.
- ▶ **Opérationnelle** : dans la stratégie de choix des activités traitées en régie, des activités sous-traitées et de la politique d'achat.



Les pistes : un positionnement et un statut au sein du processus de décision

- ▶ Représentation technique au sein du directoire.
- ▶ Une commission technique sur le modèle de la commission des soins.
- ▶ Un pôle technique d'établissement, à l'instar des pôles médicaux, avec un responsable technique.
- ▶ Un statut technique intégralement reconfiguré, respectant le LMD, ou une convergence générale des statuts soignants, techniques, et administratifs avec un tronc commun et des spécialisations intégrant des notions nécessaires à la « mutualisation ».
 - ▶ **Objectif responsabilité et reconnaissance**



Les pistes : une technicité reconnue, formation et expertise

- ▶ **Projet de formation continue individuelle.**
- ▶ **Reconnaissance de l'expertise des associations dans les évolutions réglementaires.**
 - ▶ **Objectif responsabilité et reconnaissance**



Conclusion

- ▶ Un projet pour les prestations techniques et logistiques :
 - ▶ **ASSISES NATIONALES**
- ▶ A l'initiative des Associations, de la DHOS et de la FHF
 - ▶ 3 grands chantiers
 - ▶ La modernisation
 - ▶ L'expertise et les compétences
 - ▶ La gouvernance

